



Naturalisation française par décret

Par **anikristi**, le **07/02/2012** à **13:50**

Bonjour,

Je voudrais vos avis sur la question suivante:

Je suis en profession libérale depuis 3 ans en France. Je vis en France depuis 2004.

Je voudrais faire une demande de naturalisation par décret.

Est-ce le CDI est indispensable pour l'accord de nationalité française, sachant que je gagne plus que le SMIC.

Merci pour vos réponses

Cordialement